



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

psychomotriciens

Question écrite n° 75645

Texte de la question

M. Philippe Nauche attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la situation des psychomotriciens en France. En 2008 a été lancé un vaste chantier de réforme des professions de santé dont le but est d'actualiser les champs de compétences et de faire évoluer la formation initiale des futurs professionnels, en fonction des connaissances actuelles et des nouveaux besoins de la population. Depuis trois ans, les travaux concernant cette profession ont été interrompus. Le psychomotricien exerce de la naissance au grand âge, auprès de patients dont les problématiques physiques, psychiques, sensorielles ou instrumentales sont très variées, et ce à partir de médiations elles aussi très diversifiées. Les psychomotriciens demandent en conséquence le passage de leur durée d'études de 3 ans à 5 ans, sanctionnés par un diplôme de master. Ils estiment en effet que trois années ne sont pas suffisantes pour intégrer le nombre de connaissances nécessaires à des soins de qualité, allant du développement psychomoteur du jeune enfant au processus de vieillissement, des neurosciences à la psychanalyse, de la normalité à la pathologie à l'abord des diverses médiations. Une formation en cinq ans favoriserait l'élargissement toujours plus important des connaissances requises pour exercer ce métier essentiel dans le dispositif de santé publique nationale. Par ailleurs, la recherche en psychomotricité est un secteur en développement insuffisamment développé pour répondre à tous les besoins. L'élévation du diplôme au niveau de master permettrait à la recherche en psychomotricité de bénéficier d'une reconnaissance de ses apports dans le monde paramédical. Enfin le grade master inscrira la formation des psychomotriciens dans le cadre des accords européens de Bologne. En conséquence il souhaite savoir quand les travaux de réingénierie de la formation de psychomotricien reprendront et dans quel cadre ils s'exerceront.

Texte de la réponse

A la suite des conclusions du rapport de l'Inspection générale des affaires sociales et de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche sur la poursuite du processus d'intégration des formations paramédicales dans le dispositif licence-master-doctorat que la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femme a diligenté avec la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, plusieurs professions, dont les psychomotriciens, sont dans l'attente de la reprise des travaux les concernant. La ministre souhaite qu'ils puissent reprendre très rapidement et que dans ce cadre les travaux de réingénierie de la formation des psychomotriciens puissent aboutir à la formation la plus adaptée aux besoins de santé de la population.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Nauche](#)

Circonscription : Corrèze (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75645

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [10 mars 2015](#), page 1581

Réponse publiée au JO le : [28 juillet 2015](#), page 5743